

## Rémunération des CCI et CCA

Communiqué diffusé sur le site www.ca-languedoc.fr le 12 février 2021

Maurin, le 12 février 2021,

Conformément à la recommandation BCE du 15 décembre 2020, il sera proposé à l'assemblée générale de la caisse régionale se tenant le 30 mars 2021, le versement d'une rémunération de 2,55€ euros par Certificat Coopératif d'Investissement et de 2,55€ par Certificat Coopératif d'Associé.

Retrouvez toutes les informations règlementées sur le site <u>www.ca-languedoc.fr</u>

dans l'espace MA CAISSE REGIONALE.

Chargé des relations investisseurs : Bastien BONIFACIO, <u>bastien.bonifacio@ca-languedoc.fr</u>